



Créateur de confiance

Yogeeraj L. BHOLAH

16 Rue Saint-Denis

97 450 Saint-Louis

SIRET : 42239023700036

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie

Nationale, rattaché à la Cour

d'Appel de St Denis de la Réunion

TEL : +262 22 68 90

Fax : +262 24 10 08



AN GREN KOULER

Association Loi 1901

**Siège social : 30 Rue de la Palestine - BP 24
97419 LA POSSESSION**

RNA W9R1002262

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

À l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AN GREN KOULER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 26 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AN GREN KOULER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note « Notes sur le bilan passif » de l'annexe, les produits constatés d'avance sont comptabilisés pour 45 172 €. Ce montant correspond essentiellement aux produits issus des conventions de financement dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur du fait de l'exécution partielle ou de l'absence de démarrage des actions qui font l'objet de financement à la clôture. Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires afin de nous assurer de la correcte séparation des exercices en ce qui concerne la comptabilisation des produits issus des conventions de financement. Ces diligences ont notamment porté sur le rapprochement entre les montants comptabilisés et les termes des différentes conventions de financement et sur l'appréciation des justifications de la direction concernant l'avancement des principales actions à la date de clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité tenant lieu de rapport de gestion arrêté par le Bureau le 26 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Louis, le 12 Novembre 2020

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Y.L. BHOLAH
16 rue de Saint Denis - 97450 SAINT-LOUIS
☎ 02.62.22.68.90
SIRET: 422 390 237 00036 - APE: 6920 Z



Le Commissaire aux comptes,
YOGEEARAJ L. BHOLAH

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 087	5 772	5 316	2 348	2 968
Autres immobilisations corporelles	23 204	9 773	13 432	4 779	8 653
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	25		25	25	
TOTAL (I)	34 317	15 544	18 773	7 152	11 621
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	2 500		2 500		2 500
Créances usagers et comptes rattachés	68 027		68 027	4 030	63 997
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	2 744		2 744	259	2 485
. Personnel	1 250		1 250	1 016	234
. Organismes sociaux	4 785		4 785	1 584	3 201
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	72 771		72 771	40 309	32 462
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	62 328		62 328	50 870	11 458
Charges constatées d'avance	799		799		799
TOTAL (II)	215 203		215 203	98 069	117 134
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	249 520	15 544	233 975	105 221	128 754

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	16 038	63 659	- 47 621
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	55 382	-47 621	103 003
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	71 420	16 038	55 382
Provisions pour risques et charges		3 939	- 3 939
TOTAL (II)		3 939	- 3 939
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	17 783	12 825	4 958
Autres	99 601	64 969	34 632
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	45 172	7 450	37 722
TOTAL (IV)	162 556	85 244	77 312
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	233 975	105 221	128 754
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	251		251	682	- 431	-63,20
Production vendue biens						
Production vendue services	32 639		32 639	22 838	9 801	42,92
Montants nets produits d'expl.	32 891		32 891	23 520	9 371	39,84
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			644 414	430 470	213 944	49,70
Cotisations			180	742	- 562	-75,74
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			1 755	2 837	- 1 082	-38,14
Reprise de provisions			1 000		1 000	N/S
Transfert de charges			7 952	13 009	- 5 057	-38,87
Sous-total des autres produits d'exploitation			655 301	447 057	208 244	46,58
Total des produits d'exploitation (I)			688 192	470 577	217 615	46,24
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			1		1	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			1		1	N/S
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			14 134		14 134	N/S
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			14 134		14 134	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			702 327	470 577	231 750	49,25
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-47 621	47 621	-100
TOTAL GENERAL			702 327	518 199	184 128	35,53

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	885	106	779	734,91
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	57 955	45 335	12 620	27,84
Services extérieurs	3 647	3 066	581	18,95
Autres services extérieurs	36 269	31 663	4 606	14,55
Impôts, taxes et versements assimilés	20 209	14 015	6 194	44,20
Salaires et traitements	468 208	325 878	142 330	43,68
Charges sociales	43 669	60 658	- 16 989	-28,01
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	5 052	2 752	2 300	83,58
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		1 000	- 1 000	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	3 451	2 871	580	20,20
Total des charges d'exploitation (I)	639 345	487 346	151 999	31,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	7 600	26 451	- 18 851	-71,27
Sur opérations en capital		4 401	- 4 401	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	7 600	30 852	- 23 252	-75,37
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	646 945	518 199	128 746	24,84
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	55 382		55 382	N/S
TOTAL GENERAL	702 327	518 199	184 128	35,53
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes 2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 233 975,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 55 381,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/10/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

NATURE ET EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- Heures de bénévolat réalisé 1500 h
- Mise à disposition des locaux 41 600 €

LITIGES

Il existe deux litiges prud'homaux, l'un prévu le 13 octobre 2020, montant réclamé environ 60 000 € et l'autre prévu le 17/12/2020, montant réclamé 3 000 €.

EVENEMENT POST-CLOTURE COVID-19

Les autorités ont décrété à compter du 17 Mars 2020 le confinement de la population pour lutter contre la pandémie liée au COVID-19.

Les activités ont été « mises à l'arrêt ».

Dès le 07/04/2020, réouverture progressive avec une équipe restreinte.

A partir du 11/05/2020 l'activité a reprise en totalité.

A court terme, cette crise n'a pas d'impact financier.

A moyen terme, les impacts sont encore difficiles à mesurer compte tenu du caractère à la fois exceptionnelle de la crise mais aussi des mesures adoptées pour la surmonter.

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 34 317 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 619	16 673		34 292
Immobilisations financières	25			25
TOTAL	17 644	16 673		34 317

Amortissements et provisions d'actif = 15 544 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 492	5 052		15 544
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 492	5 052		15 544

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Outillage industriel	11 087	5 772	5 316	de 3 à 5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	15 635	4 426	11 208	10 ans
Materiels de transport	1 476	854	622	5 ans
Materiel de bureau et informatique	5 555	3 953	1 602	de 3 à 5 ans
Mobilier	539	539	0	5 ans
TOTAL	34 292	15 544	18 748	

Etat des créances = 150 400 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25		25
Actif circulant & charges d'avance	150 375	150 375	
TOTAL	150 400	150 375	25

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 000			1 000	
Comptes financiers					
TOTAL	1 000			1 000	

Produits à recevoir par postes du bilan = 147 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	147
Disponibilités	
TOTAL	147

Charges constatées d'avance = 799 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2020 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Provisions = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	3 939			3 939	
TOTAL	3 939			3 939	

Etat des dettes = 162 556 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 783	17 783		
Dettes fiscales & sociales	99 601	99 601		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	45 172	45 172		
TOTAL	162 556	162 556		

Charges à payer par postes du bilan = 84 180 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	16 682
Dettes fiscales & sociales	67 498
Autres dettes	
TOTAL	84 180

Produits constatés d'avance = 45 172 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2020 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 147 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org. sociaux-prod.a recevoir(43870000)	147
TOTAL	147

Charges constatées d'avance = 799 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	799
TOTAL	799

Charges à payer = 84 180 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(40810000)	16 682
TOTAL	16 682

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov congés payés(42820000)	8 318
Prov charges congés payés(43820000)	1 337
Autres charges à payer(43860000)	1 527
Prov fpc et cif(43861000)	4 550
Etat-charges à payer(44860000)	40 313
Formation continue cif cdd(44863000)	11 454
TOTAL	67 498

Produits constatés d'avance = 45 172 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	45 172
TOTAL	45 172